

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Convention postale entre la France et l'Angleterre. — Affaire d'Espagne. Intervention. Attaque contre la ville de Burriana. — Encouragement à l'agriculture belge. — Nomination à l'université de Liège. — Assassinat à Anvers. — Congrès scientifique de Liège. — Effets des modifications au tarif des douanes françaises sur l'industrie belge. — Distribution des prix aux élèves du Conservatoire. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 5 avril. — Les ambassadeurs d'Autriche et de Russie ont déclaré que l'ordre étant rétabli à Cracovie, leurs troupes évacueraient cette ville. On attend chaque jour la nouvelle de cette évacuation.

— Une convention postale, actuellement soumise à la ratification du mois et à celle de S. M. britannique, a été signée, le 29 mars dernier, par M. le ministre des affaires étrangères et M. l'ambassadeur de la Grande-Bretagne.

Cette convention, qui fait suite au traité du 14 juin 1833, et qui améliore d'une manière notable les communications entre la France et l'Angleterre, stipule, entr'autres dispositions, l'affranchissement facultatif des lettres, la recommandation facultative de celles qui contiennent des valeurs, et l'admission respective des journaux des deux pays, moyennant un prix de port très-modique. (Ce tarif est d'un demi-penny de port en Angleterre, et de 4 centimes en France.)

Dans la négociation de cette convention, M. le ministre des affaires étrangères et M. l'ambassadeur de S. M. Britannique ont été assistés de MM. Conte, directeur de l'administration des postes en France, et Freeling, secrétaire-général des postes d'Angleterre.

— Aujourd'hui, à cause de la solennité de Pâques, aucun des journaux de la capitale n'a paru le *National* et le *Charivari* exceptés.

Le Vendredi-Saint, tous les grands théâtres de la capitale étaient fermés et l'affluence était considérable dans les églises, on était pressé, heurté de toutes parts; à plusieurs reprises, l'intervention de la garde municipale a dû avoir lieu pour rétablir l'ordre.

— On prétend que les troupes qui se trouvent en ce moment en Afrique doivent encore y rester quelques mois, et qu'un contre-ordre a été envoyé à M. Delarue, qui était chargé de surveiller l'embarquement de 6,000 hommes. Cette nouvelle semblerait indiquer que l'on a, encore en vue quelques projets de conquête.

— Plusieurs officiers français devaient partir dernièrement pour Constantinople, où ils étaient appelés en qualité d'instructeurs de l'armée ottomane. Quelques représentations diplomatiques ont diminué le nombre de ces officiers pris dans les divers régiments. Cependant quelques-uns partiront. Dans leur acte d'engagement, ils s'obligent à obéir aux ordres des officiers turcs supérieurs à leur grade, et à entrer, si on l'exige, dans les établissements d'enseignements militaires du pays. Leurs appointements sont fort élevés comparativement à leurs grades, les frais de route leur sont payés, et ils sont libres

de revenir quand ils le désireront, en France, où leur grade leur est conservé.

— L'organisation mensuelle de bureaux de la chambre des députés a eu lieu hier. Sur neuf bureaux, huit ont choisi pour président et secrétaire des membres de l'ancienne majorité. La faute en est aux députés qui ne peuvent se dispenser d'aller visiter leurs familles cinq ou six fois par session, et qui ne peuvent sacrifier quelques mois, pour un mandat qu'ils ont brigué avec ardeur, les délasser du mariage ou de la paternité. Ce n'est pas cependant, que le renouvellement des bureaux soit tout-à-fait significatif. Cette réorganisation ne change pas la majorité de la chambre, mais c'est cependant un grand avantage, qui constitue un droit d'examen qu'on peut exploiter dans le sens de telle ou telle opinion.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Les feuilles légitimistes répètent depuis deux jours un extrait du *Times*, dans lequel il est dit que les carlistes d'Espagne se réjouissent d'avoir intercepté une lettre du général Alava au général Cordova. Suivant leur récit, cette lettre aurait été destinée à annoncer au général Cordova que la France refuserait définitivement d'intervenir; ou va même jusqu'à prêter à cet égard au roi des Français quelques paroles qu'on prétend reproduire textuellement.

« Il ne manque qu'une chose à cette nouvelle, c'est la base; pour que cette réponse eût été faite au général Alava, il faudrait d'abord qu'il eût fait la demande qu'on lui prête. Or, il est faux que le général Alava ait jamais demandé directement ou indirectement l'intervention. »

— Le général Rotten vient d'être nommé, en remplacement de Noguera, commandant-général du Bas-Aragon; il a reçu des pouvoirs très-étendus. — Le capitaine du bataillon de la Blusa qui, sous des prétextes frivoles, avait été renfermé par ordre de Mina, mis en liberté au moment du départ du gouverneur-général pour l'armée, est parti pour Madrid.

— On écrit de Valence, 30 mars :

« El Serrador se présenta hier, à cinq heures et demie du matin, avec 800 hommes et 30 à 40 chevaux devant la ville de Burriana (province de Castille de la Plana). Le commandant, dix carabiniers et une douzaine de gardes nationaux seulement se rendirent dans le fort, et soutinrent l'attaque avec tant de fermeté, qu'au bout de quelques heures les rebelles se retirèrent laissant quatre morts sur le champ de bataille. Au commencement de l'attaque,

elle Serrador envoya une dépêche au commandant de Burriana, dans laquelle il lui ordonnait de se rendre aux armes de Charles V, déclarant qu'à cette condition, il respecterait les individus et les propriétés. Le commandant répondit ce peu de mots : « En réponse à votre dépêche, je dois vous dire que la garnison de ce fort ne rendra pas les armes » qui lui ont été confiées par la reine notre senora » à des voleurs et des assassins tels que vous. Dieu » garde peu d'instants votre vie infâme. »

« Angel Cesarea Pasaron. »

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 6 AVRIL.

Le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg part aujourd'hui de Bruxelles pour retourner en Allemagne.

— On lit dans le *Belge* :

« Le gouvernement a fait venir d'Angleterre et de Suède quinze espèces de semences de navets d'une qualité succulente. On en a semé dans les Flandres et dans le Brabant. Leur verdure, qui est très forte offre une bonne nourriture pour les bestiaux. Les paysans de la commune de Morsiede font déjà usage de ces navets, qui sont très-gros et dont plusieurs sont d'une excellente qualité pour l'usage culinaire.

On a fait aussi venir de l'étranger des graminées de toutes espèces. L'an dernier, le département de l'intérieur a reçu entr'autres d'Amérique plusieurs bonnes espèces de glands de chêne et de semences de sapin, etc. L'on s'accorde à reconnaître qu'ils donneront des produits d'une qualité supérieure. Les semences de tabac d'Amérique que l'on a reçues l'an dernier ont été semées en diverses provinces, et entr'autres dans le Brabant. Le district de Roulers en possède des plantations qu'on nous dit remarquables. M. le baron J. d'Hoogvots en a pareillement fait une plantation, et il a déjà récolté du tabac que M. Kock de Bruxelles a fabriqué. Les amateurs qui en ont obtenu des échantillons trouvent ce tabac d'excellente qualité. Ajoutons que la plante est belle et grande.

« La culture de la garance est en pleine prospérité. Celle qu'on a récoltée d'une qualité supérieure. Cette culture offre à nos cultivateurs un produit abondant et des bénéfices élevés. En la propageant, on soustraira le pays, au tribut énorme qu'il payait annuellement pour l'importation de la garance du Levant et d'Avignon.

Nos agronomes les plus distingués, MM. d'Hane de Potter, Claes de Lembecq, Piers à Hourscamps, le sénateur Dumon Dumortier, le baron de Penthy

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LIÈGE.

Nous aimons à penser que l'amour de l'art est toujours le premier sentiment de l'artiste véritable, et le plus puissant mobile de sa vie. Ainsi Michel Ange peignait pour avoir le bonheur de peindre; Lamartine est un grand poète et il chante pour chanter; Beethoven n'aurait pu retenir les torrents d'harmonie qu'a fait jaillir son génie, et il était heureux par la seule création des œuvres sublimes qu'il nous a laissées. Cependant, on doit le reconnaître, il y a encore dans le cœur de l'artiste un autre amour que celui de son art, c'est l'amour de la gloire. — La gloire c'est l'atmosphère du génie; il faut qu'il la respire, qu'elle l'enivre sans cesse, ou bien il languit et meurt, comme une plante, comme un laurier privé d'air. — Rappelons-nous Chatterton et Gilbert ils ne sont point morts, comme on l'a raconté; ils n'ont point succombé sous le poids de la pauvreté; mais ils étaient méconnus: une voix secrète leur avait dit : *et vous aussi vous êtes poètes*, et cependant la louange des hommes ne venait point au gré de leur impatience, confirmer ces flatteuses paroles, alors Chatterton et Gilbert ne purent supporter une vie sans gloire. Tout récemment, voyez le peintre Robert: il travaillait à l'ouvrage qui devait assurer sa réputation, il voyait, lui, par la pensée, son tableau tout entier, il savait qu'un chef-d'œuvre devait sortir de ses pinceaux; mais l'époque de l'exposition est arrivée, et quelque diligence qu'ait faite le peintre, son ouvrage est encore inachevé! Il lui faudra donc attendre pour respirer l'encens de la renommée, pour toucher à la palme qu'il croyait déjà tenir! Attendez parait à l'artiste un insupportable supplice, et il aime mieux mourir que d'attendre la gloire. — Voyez encore, le peintre Gros, l'auteur de la *Bataille des Pyramides*, l'une des plus magnifiques toiles de la peinture moderne, il est mort de douleur, lui aussi, parce qu'un critique obscur s'avisa de contester ses titres à l'admiration de la postérité.

Qui il faut bien le reconnaître, si l'art, lui-même, est le premier objet du culte de l'artiste inspiré, l'amour de la gloire remue aussi cependant toutes les puissances de son âme, il le soutient, dans les temps d'épreuves, dans les labeurs qui précèdent presque toujours la création des chefs-d'œuvres de l'art; c'est le ressort qui élève sa pensée jusqu'aux sublimes du génie. Aussi la Grèce, qui ne pouvait vivre sans artistes, poètes, sculpteurs, peintres, musiciens, leur tressait des couronnes, les plaçait parmi ses demi-dieux et leur dressait des autels.

Nous sommes loin de ces temps héroïques de l'art et des artistes, loin même des beaux temps des Médicis, et il me faudrait ici une longue transition; car le vent de notre siècle souffle à la prose: le fer et le coton préoccupent les esprits bien autrement certes que la musique, la poésie et la peinture! — C'est pourtant encore un beau jour dans la vie d'un artiste que celui où il vient recevoir le prix d'un premier succès. L'existence lui apparaît alors sous le prisme brillant de son âge et de son jeune laurier, qui lui semble la garantie des succès plus importants de son avenir. Pourquoi donc ne songerait-il pas à la renommée des Meyer Beer, des Bériot, ou des Mochelles? — Ce n'est plus au Capitole qu'on distribue les couronnes; mais c'est dans une salle resplendissante de lumière, sous les yeux de ses concitoyens, de ses amis, de ses rivaux, d'une foule de femmes élégantes, belles ou gracieuses, qui applaudissent du regard; car elles aiment tous les succès. O! il y a là encore de l'enchantement pour des jeunes hommes à organisation d'artistes, et l'on peut hardiment prédire que plusieurs de ceux qui ont goûté de cette ivresse d'un premier triomphe, seront avides de triomphes nouveaux, qu'ils persévéreront dans la voie où on se les assure, celle du travail et de l'étude. Un grand écrivain l'a dit: le génie, ce n'est que le travail, la patience. Il s'est trompé, peut-être: le génie, c'est l'inspiration; mais ces paroles n'en sont pas moins un insigne hommage rendu à la puissance assentionnelle du travail, puisque le grand

homme que nous venons de citer croyait lui devoir tout son génie.

La distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique de Liège, a eu lieu, comme nous l'avons dit hier, devant une très nombreuse assemblée à la salle du Gymnase, qui n'avait jamais présenté un coup-d'œil plus brillant. Un double rang de dames en toilettes splendides se pressaient dans les loges; le parterre et le parquet était comble.

On remarquait l'absence de M. Daussoigne, mais personne n'ignorait la triste cause qui éloignait de la solennité l'habile directeur du Conservatoire de Liège, M. Jalheau, professeur de la classe de piano, qui tenait sa place dans cette circonstance a pris la parole et s'est exprimé dans ces termes :

« Messieurs, pour la première fois, le directeur du Conservatoire royal de musique ne parait point à notre tête; un devoir douloureux l'exile de cette fête de famille, préparée par ses soins, et le prive de l'honneur de vous entretenir de nos travaux.

« Il a désiré, MM., qu'il me fût permis de le remplacer en ce jour, et, quoique les succès que nous allons publier peignent la situation actuelle d'une école fondée par le gouvernement, et placée depuis dix ans dans la ville de Liège, j'ose croire que vous accorderez quelque intérêt à l'esquisse rapide des travaux intérieurs de cette institution et des mesures adoptées par l'administration communale pour concourir à lui assurer une prospérité durable.

« L'importance d'une école normale de musique ne pouvait à aucune époque échapper aux hommes de pouvoir d'une population artiste: aussi dès 1826 le projet fut arrêté de fournir à cet établissement un local disposé selon sa destination.

« N'examinons point quelles causes ont pu jusqu'ici retarder l'exécution de ce projet: disons seulement que nous voyons le prochain accomplissement dans la détermination prise à cet égard par le conseil de régence. Ce corps honorable qui, dans le même temps, élève la statue d'un

ont acheté plusieurs têtes de bestiaux, exposés en vente par le gouvernement et les ont trouvés d'une si bonne espèce qu'ils sont prêts à en acheter d'autres pour croiser les races du pays et en améliorer l'espèce.

Nous avons il y a quelque mois, entretenu nos lecteurs de l'état prospère de la belle plantation de mûriers à Uccle. Le succès de cette culture n'est plus un problème. La plantation dont il s'agit, compte en ce moment plus de 200,000 arbres pleins de vie. On calcule que l'établissement d'Uccle produira déjà en 1839 ou 1840 deux ou trois cents livres de soie et cette production ira chaque année en augmentant avec la croissance des arbres qui produisent la nourriture du ver à soie.

Bourse de Paris du 5 avril. — C'était aujourd'hui que s'effectuaient les paiemens de la liquidation. Ils se sont faits assez bien.

Il y avait toujours de la fermeté sur les fonds espagnols, mais comme on trouve leurs prix déjà fort élevés, ils restent stationnaires. Si l'on pouvait encore faire des affaires à terme sur les piastres, elles seraient considérables, et les variations seraient plus nombreuses; mais le syndicat des agens de change maintient toujours sa mesure avec la dernière rigueur, et l'on cite même des agens de change qui ont payé dix mille francs d'amende, il y a peu de temps, pour être contrevenus à l'arrêté du syndicat. La cote de Madrid du 28 mars vient en hausse, et les nouvelles de cette date sont assez favorables.

Lloyd bruxellois du 6 avril (9 heures du soir). — Belges, 401 1/2 A.; Espagne, act. 45 3/4 A.; différé, 16 1/2; nouvelle dito, 21; passive, 15; Banque de Belgique, 115 1/2 P.; Société de comm., 129 P.; Société nationale, 117 A.; Banque Foncière, 96 A.; Canaux, 000; Haut-Fourn., 000; Flenu, 108 A.; Levant 000; Hornu, 00; Schessin, 000; Ougrée, 000; Sars-Longchamps, 000; Chemin de fer, 000; Vennes, 000; St-Léonard, 100 A.; Chateleu, 111 A.

LIÈGE, LE 7 AVRIL.

Par arrêté royal du 4 avril, sont nommés chevaliers de l'ordre civil de Léopold :

1° Le sieur Franssen (Nicolas Mathias Joseph), doyen de conseillers de la cour d'appel de Liège ;
2° Le sieur Dequertenmont (Jean Joseph Marie), doyen des conseillers de la cour d'appel de Bruxelles.

— Par arrêtés royaux du 4 avril 1836 le sieur Hensmans, lecteur à la faculté de médecine de l'université de Gand, est nommé professeur extraordinaire à la même université.

Le sieur Thimus (J.-F.), avocat à Verviers, est nommé agrégé à la faculté de droit de l'université de Liège, et est chargé de donner le cours de droit public.

— Par arrêté du même jour, le sieur Poswick (Prosper), major commandant le premier bataillon de la deuxième légion de la garde civique du canton de Verviers, est nommé lieutenant-colonel commandant ladite légion, en remplacement du sieur Gerdret (Auguste), démissionnaire.

— Un arrêté du même jour autorise l'élargissement de la rue de la Sirène, à Liège.

On lit dans le *Précurseur d'Anvers* :

« Un crime horrible; que l'on ne sait à quel motif attribuer; a jeté la désolation dans une des familles les plus respectables de cette ville. Hier vers les dix heures du soir, un jeune homme d'une conduite honorable, M. Janssens, âgé de 19 ans, rentrait chez lui, plaine des Faucons, lorsqu'à dix pas de son domicile, il s'est senti frappé d'un coup de poignard, il n'a pu que pousser un faible cri, et il est expiré sur le champ; une servante jusqu'à laquelle ce cri était parvenu, a ouvert sa croisée, mais

artiste et ouvre un asile à l'art même, consacre ainsi notre gloire acquise et notre gloire à venir.

« Il nous est doux, messieurs, en proclamant ces faits, de pouvoir dire qu'ils sont sollicités, légitimés d'avance par un progrès constant dans nos mœurs musicales. Le succès de M. Soubre, ceux de MM. Wanson et Eyckens, sur les théâtres de Liège et d'Anvers, témoignent de notre aptitude pour les hautes études musicales. D'autre part, l'habileté précocité de nos instrumentistes concourt à propager, à épurer le goût par la fréquente interprétation des chef-d'œuvre de nos grands maîtres.

« Aussi, dans toutes les classes de la société se manifestent le même zèle, la même avidité d'instruction. Le Conservatoire ne pourrait suffire à une affluence d'élèves toujours croissante, s'il n'avait pour auxiliaires de jeunes talents formés dans son sein même.

« Sous le titre de répétiteurs et de professeurs adjoints, les élèves, couronnés sont appelés à étendre certaines branches de l'enseignement, et acquittent ainsi la dette que leur impose le bienfait de leur éducation.

« Mais ce n'est pas seulement dans l'enceinte de l'école que cette jeunesse studieuse propage les doctrines dont elle y est nourrie; recherchée de toute part pour l'enseignement, elle ouvre la voie dans laquelle nous guidons nos élèves par une conséquence de principes qui rend toute éducation plus prompte et plus complète.

« De cette filiation de talents, messieurs, résulte l'appréciation générale de l'art, question digne de fixer vos réflexions, mais d'un ordre trop élevé pour que nous la traitions ici. Bornons-nous à dire que nous cherchons à comprendre toute l'importance de notre tâche : heurieux, messieurs, si votre suffrage nous permet de croire que nous l'avons dignement remplie.

« M. Chokier, secrétaire de la commission de surveillance, a pris à son tour la parole pour proclamer les noms des élèves couronnés. Nous les ayons fait connaître hier; mais nous devons

dans l'ombre, elle n'a pu distinguer que la fuite de l'assassin.

La première personne qui est arrivée auprès de ce malheureux jeune homme, n'a trouvé qu'un cadavre..... Cet assassinat a déjà donné lieu à une arrestation, mais nous croyons qu'il est de la justice et de la prudence de ne rien préjuger dans un moment surtout aussi rapproché de l'évènement.

— Nous lisons aujourd'hui dans le *Moniteur* les lignes suivantes :

« Les ministres de la guerre est parti lundi dernier; il profite d'un congé de quelques jours pour visiter sa famille. Le ministre de l'intérieur est chargé de le remplacer pendant son absence.

Cette annonce du *Moniteur*, quoiqu'elle ne se trouve pas dans la partie officielle, semble démentir tous les bruits sur la retraite du général Evain.

— Le comité d'organisation du congrès scientifique de Belgique vient d'arrêter le programme de sa première session, qui s'ouvrira à Liège, le 1^{er} août 1836. Le congrès durera au moins huit jours, mais pourra prolonger sa session. Il sera divisé en sept sections pourvues dès à présent de trois secrétaires et les questions à discuter ou à traiter ont été proposées au nombre de quatre-vingt-trois. Voici la composition des sections :

1^{re} section. — *Sciences physique et Mathématiques.* — Secrétaires : MM. Le Roy, prof. à l'Université; R. nault, lieutenant-col., directeur de l'École d'artillerie; Timmermans, major d'artillerie, professeur à la même École.

2^e. — *Sciences naturelles.* — Secrétaires : MM. D'Omalius de Halloy, ancien gouverneur de la province de Namur; Morren, professeur à l'Université; Schmerling, docteur en médecine.

3^e. — *Sciences médicales.* — Secrétaires : MM. Lombart, prof. à l'Université; Malaise, secrétaire de la Société homœopathique; Vottem, professeur à l'Université.

4^e. — *Agriculture, industrie, commerce.* — Secrétaires : MM. Max. Le Soenne, industriel; Le Soenne, professeur à l'Université; D'Omalius-Thierry, propriétaire.

5^e. — *Archéologie et histoire.* — Secrétaires : MM. de Chenedollé, professeur au collège; Deleuw, membre de la députation des états, Tandel, lecteur à l'Université.

6^e. — *Philologie, littérature et beaux-arts.* — Secrétaires : MM. Bekker, recteur de l'Université; Daussoigne, directeur du Conservatoire, correspondant de l'Institut de France; Lesbroussart, professeur à l'Université.

7^e. — *Sciences morales, philosophie, législation.* — Secrétaires : MM. Grandgagnage, conseiller à la Cour d'appel, Henau, lecteur à l'Université; Van Hulst, avocat.

EFFETS DES MODIFICATIONS AU TARIF DES DOUANES FRANÇAISES SUR L'INDUSTRIE BELGE.

Nous avons fait connaître hier les articles du nouveau tarif proposé aux chambres par le ministère français. Voici l'opinion de l'Union sur les effets qu'auront sur l'industrie belge le projet de M. Passy :

Le premier article auquel il est apporté un changement notable, celui aussi qui intéresse au plus haut degré la Belgique, les tissus de lin et de chanvre, voit d'abord disparaître du tarif la division en toiles écrues, en toiles blanches, mi-blanches ou imprimées. Cette dernière catégorie est soumise par

ajouter que tous ont été accueillis par les plus vifs applaudissemens de l'assemblée.

La distribution des prix devait être suivie par un concert dans lequel la plupart des lauréats se sont fait entendre, et tous ont justifié la distinction qu'ils venaient de recevoir. On a regretté qu'une des compositions de M. Soubre ne figura point dans le programme, où elle aurait été à sa place.

MM. Verninck, Prost et Boudin, chargé de la partie vocale du concert, ont été fort applaudis. Le beau duo des *Puritains* de Bellini, a produit surtout une vive impression dans l'assemblée. Nous avons déjà payé plusieurs fois à ces Messieurs, le tribut d'éloges qu'ils méritent. Nous n'avons rien à ajouter. — Un air varié exécuté par M. Finet a été très bien accueilli. A la pureté du son, à la facilité de l'exécution, il a été aisément reconnu que le jeune artiste s'est formé aux leçons de M. Massart. — M. Vanderheyden s'est fait entendre sur le violoncelle. On avait déjà pu apprécier dans les concerts de l'Association musicale, le talent remarquable de cet artiste pour lequel l'instrument de Romberg semble n'avoir presque plus de difficultés, tant il y a de facilité dans son exécution; quant à la qualité du son, M. Vanderheyden pourra peut-être faire de nouveaux progrès, il gagnera aussi sous le rapport de l'expression: On sait que ce sont là des parties de l'art que les plus grands maîtres perfectionnent tous les jours encore. — M. Joseph Massart est doué d'une étonnante organisation musicale, puisqu'à son âge, il brille à la fois sur deux instruments si difficiles, le piano et le violon. Il a joué d'abord un concerto de Kalbrenner dans lequel il a déployé des qualités précieuses. Son doigté est ferme et brillant, son jeu plein de verve et de chaleur, elle l'emporte même quelquefois, on dirait que l'instrument ne lui suffit pas, et peut-être alors le clavier est-il attaqué avec une force trop grande. Tant d'autres pèchent par un défaut contraire, tant d'autres exécutent avec mollesse que c'est à peine si nous osons hasarder notre observation. — M. Massart a saisi

ensuite son violon et il a reproduit avec bonheur un mor-

ceau d'Habeneck tout hérissé de difficultés. L'assemblée a vivement battu des mains. C'était justice. M. Massart porte le nom d'une grande célébrité musicale, il, pourra sans doute un jour y ajouter un nouveau lustre.

Nous devons aussi des éloges au jeune Albert Seigne, qui partageait avec M. Massart le premier prix de violon. Seigne avait choisi un morceau de Meyseder, pensons-nous, il l'a attaqué avec une audace que le succès a couronnée, il en a rendu les motifs avec une expression et une grâce charmante. De triples salves d'applaudissemens ont salué le jeune artiste.

Il nous reste à parler de Mlle. Samuel, qui a aussi obtenu un premier prix dans la classe de piano. C'est une jeune fille d'environ quatorze ans, au teint pâle, aux yeux noirs, à physiologie expressive. Nous nous trompons fort, ou c'est bien là une riche organisation d'artiste, et qui promet un brillant avenir. Elle s'est placée avec timidité au piano; mais à peine en avait-elle touché le clavier, que l'inspiration est descendue sur elle, l'assemblée avait disparu et l'âme de l'exécutante s'était concentrée toute entière sur l'instrument qu'elle faisait pour ainsi dire participer de sa vie; on le piano semblait avoir vie et intelligence, tant il prenait d'accentuation sous les doigts de la jeune fille. — C'est sans doute ainsi que les Litz, les Thalberg animent leur instrument et produisent des miracles. Nous ne voulons point dire que Mlle. Samuel soit arrivée au niveau de ces grands artistes; mais elle est de leur famille. Nous risquerons cependant encore une observation. La main droite de la pianiste a acquis un étonnant degré d'habileté; Mlle. Samuel devra encore, selon nous, s'attacher à perfectionner sa main gauche.

Le concert dont nous venons de rendre compte, a jeté un vif éclat sur le Conservatoire, et nous nous félicitons pas à le dire: régnant professeurs et élèves. L'établissement de Liège présente un ensemble imposant et doit être rangé parmi ceux qui font le plus d'honneur à notre pays.

la loi du 17 mai 1826 à un droit double du droit sur les toiles écrues, ce qui équivaut presque à une prohibition. Les toiles teintes sont également soumises à une surtaxe s'élevant du cinquième en sus au double droit. Aujourd'hui le nouveau projet propose de réunir toutes ces qualités et de les porter dans la catégorie la plus modérée, celle des tissus écrus.

En outre la nomenclature de la première classe doit comprendre les toiles de huit fils et au dessous et par le changement dans le placement des mots *inclus* et *exclus* pour les autres classes, qualités de 8 fils et au-dessus, formant la limite des classes, c'est à dire les toiles de 8, 12, 16, 18 et 20 fils par cinq millimètres, se trouveront placées, quant au droit, dans la classe immédiatement inférieure; elles y seront *incluses* au lieu d'en être *excluses*.

Nous avons lieu de croire que cette modification difficile à apprécier par chiffres, est cependant de nature à influer favorablement sur les exportations de Belgique en France.

D'après le projet, dont nous avons donné hier le texte, le linge de table en pièces payerait : ouvrage écrit, 125 fr. par 100 kilogrammes; ouvrage blanc, 250 fr.; damassé sans distinction, 300 fr. Et par le tarif actuel les droits sont respectivement de 265 fr., 417 fr. 50 et 517 fr. 50.

Les tissus croisés (coutil) pour tenture ou literie payent actuellement 200 fr.; le droit serait réduit à 140 fr.; le coutil pour vêtements, taxé à 300 fr., subirait une réduction du tiers et ne payerait plus que 200 fr.

Arrêtons-nous un moment sur ces modifications. Puisque les droits actuels si élevés ne sont pas un obstacle aux achats considérables qui se font en toiles sur les marchés des Flandres pour compte de la France, on peut supposer que les réductions de droits proposées par le projet de loi du 2 avril donneront une nouvelle activité à la tissanderie déjà si florissante dans les Flandres. Ce sera aussi, nous l'espérons du moins, une preuve pour les députés de ces provinces que les négociations commerciales entamées depuis quelques années avec la France n'étaient pas inutiles, et qu'elles conduisent en définitive à des résultats plus avantageux pour les intérêts qu'ils représentent. Nous espérons aussi que, voyant la France s'éloigner peu à peu du système protecteur auquel tant de précédents la rattachent, et d'où semblait dépendre son existence industrielle, ils commenceront à leur tour à reconnaître combien l'adoption d'un tel système serait un contre-sens en Belgique, et combien il serait nuisible à ses véritables intérêts.

Les Flandres ne participeront pas seules à l'effet de ces modifications, et peut-être l'abaissement du droit sur les coutils permettra-t-il de retrouver en France une partie du débouché qui faisait sous l'empire la fortune de l'arrondissement de Turnhout.

A l'égard des tapis il y a une simple diminution de 50 francs sur le droit de la première catégorie des moquettes veloutées, mais il y a ensuite, et ceci est le plus important, levée de prohibition pour les tissus mêlés de fil ou à chaîne de fil.

Une autre disposition, toute favorable à la Belgique et principalement au Luxembourg, est celle qui propose de réduire à moitié, 25 francs au lieu de 50, le droit d'entrée sur les chevaux, et à 10 fr. au lieu de 15, le droit sur les poulains. — Nous croyons aussi que la réduction à 6 francs du droit sur les fromages de pâte molle, lequel est de 15 francs, sera avantageux au canton de Herve (Liège).

Qu'il y avait bien le dernier soupir de la dévotion monastique qui s'éteignit à la fin du XVIII^e siècle, dans cette profanation des jours saints que nous observons encore! L'abbaye de Longchamps, tenue par une grande dame, comme toutes les abbayes l'étaient alors, attira Paris toujours curieux d'admirer ce qui n'est pas dans ses habitudes, et les voix mystiques chantant les hymnes de lamentation sous les voûtes du cloître parurent à ce Paris avide de spectacle, une harmonie digne de pèlerinage. Les accents pieux qui se faisaient entendre derrière les grilles, les jeunes vierges voilées, prosternées autour de l'autel désert, offraient à la foule un attrait d'autant plus puissant que ce plaisir ne devait pas se renouveler comme tant d'autres.

Mais aucun sentiment chrétien n'eut jamais part aux pèlerinages de Longchamps, et la curiosité même devint bientôt un prétexte pour continuer cette fête frivole où les fortunes, les réputations à la mode venaient se disputer les honneurs du triomphe. Car dès le principe ce fut une lice, un concours, où l'on déployait toutes les ressources de coquetterie que sait employer l'argent ou la grâce féminine, et nous voyons que la fameuse mademoiselle Duthé rivalisa un jour si glorieusement avec madame, comtesse d'Artois, que la princesse en porta plainte au roi son beau frère. L'actrice à laquelle le blason manquait, mais qui avait pour le faire oublier toutes les ressources d'un budget de prince royal, s'était fait faire un carrosse lilas et argent, frais comme un jour de printemps; et les panneaux finement peints de fleurs, les jockeys habillés de lilas et argent éblouissaient de richesse élégante. On faisait de grands préparatifs pour ces trois jours, alors; en 1787 et 89 on portait des robes ouvertes et ces manches plates que nous rappelons aujourd'hui; on portait les cannes à tête d'or et encore les souliers garnis; les fichus-chemises et les camisoles sont de gracieuses fantaisies que les femmes n'eussent jamais dû abandonner. A Longchamps de 87, nous voyons quelque part que les femmes portaient des plumes de coq roses et des camisoles de taffetas serrées à la taille, que l'on reproduirait avec succès aujourd'hui. Les coiffures, par exemple, offraient peu d'intérêt à l'imitation, si ce n'est dans les détails; cette manie de se charger la tête d'un monstrueux assemblage de toutes choses était la plus ridicule et la moins séante que les femmes aient jamais pu imaginer. Ce qu'il faudrait étudier dans ces modes de 85 à 91, c'est la manière que l'on retrouve dans les formes les plus simples; c'est la bizarrerie étudiée avec laquelle on parvenait à de la simplicité apparente.

Le bon esprit d'une femme à la mode, aujourd'hui, serait de faire de la mode pour elle, sans s'inquiéter du plus ou du moins d'imitateurs qu'elle en dut avoir; et elle en aurait beaucoup si elle avait bon goût. Ne l'avons-nous pas vu quand parurent les premières modes Louis XIII et Louis XV; on les blâma d'abord, et tout le monde les accepta. Que sont aujourd'hui les coiffures et les toilettes de bal, sinon les coiffures de malemente de Mancini et les robes de madame de Grignan? Comment ne pas revenir à ces redingotes ouvertes, et pour le soir leur rendre la longueur de jupe qui donnait à une femme tant de majestueuse nonchalance.

Nous espérons trouver des nouveautés à Longchamps. Rien. Ce que l'on remarquait, c'étaient des jolis visages; pour les promeneurs, ce pouvait être une assez agréable occupation; mais, pour le narrateur, il y a fort peu d'intérêt. Il s'est bien rencontré que, parce que l'on était jolie, on devenait à la mode, mais l'on n'a pas encore vu qu'il fût à la mode d'être jolie. Ainsi, notre mission n'était pas de regarder plus loin que le bord d'un chapeau, nous aurons peu de choses à dire.

Longchamps, qui fut si magnifique sous l'Empire, n'est plus avoué par les femmes élégantes. Elles le rentent à ce point que si elles y paraissent, c'est en douillette et en chapeau d'hiver. Mais laissons passer quelques jours, et le printemps, auquel ces modes ne peuvent manquer, nous amènera les nouveautés qui remplacent les fourrures.

Le mercredi est toujours peu important; à peine, quand il fait un beau soleil, trouve-t-on sur l'avenue des Champs-Élysées plus de voitures qu'à l'ordinaire; cette année, le temps était mauvais, il n'y avait personne. Jeudi, le ciel était moins sombre, quelques autorités vinrent faire acte de présence. Les calèches brunes, doublées de drap brun ou d'étoffe, sont encore celles qui se trouvaient le mieux choisies, l'attelage de M***, conduit par des jockeys, en velours marron, avec des casquettes de velours rouge, des culottes de casimir coté gris de perle, presque blanc, et des bottes molles; ils sont ce que l'on peut voir de plus charmant. Les chevaux avaient sur le front des bandeaux en résilles, qui se terminaient sur les tempes par deux nœuds en rosette, au milieu desquels se trouvait une plaque en cuivre brillant, ciselé aux armoiries de M***.

Mistress S. était seule dans un landeau doublé de satin de laine capucine, peint en noir au dehors. Ses gens, habillés de redingotes noisette, galonnées de soie amaranthe, portaient des chapeaux ronds auxquels la cocarde noire était fixée par une ganse amaranthe.

On remarquait, sans aucuns détails extraordinaires, les attelages de M. de M., de M. le comte D., de M. S., dont les beaux chevaux sortent toujours vainqueurs des lites du Champs-de-Mars.

En toilette donc, rien de saillant. Palmyre se refuse aux manches plates; Victorine ne les approuve pas davantage: on en voyait peu à Longchamps. Les chapeaux de mademoiselle Baudrant sont semblables à ceux de la saison dernière; Herbault n'a amené aucun changement sensible. Tout reste à-peu près dans le même état; mais, comme je l'ai déjà dit, ce ne sont plus ces trois jours qui sont l'époque de la transition, c'est la température. Viennent quelques jours de beau soleil, et les étoffes nouvelles paraîtront sous de nouvelles formes; les fleurs paraîtront sur les pailles de riz, les capotes légères remplaceront les velours.

Car voici Paques avec de mauvais jours. Nous avons assisté aux chants religieux de St-Roch, cette abbaye de Longchamps, où l'on se rend aussi dans une intention profane pour entendre la sublime musique religieuse sur les sept paroles de J. C., et rien ne révélait le printemps dans les toilettes élégantes de l'auditoire. Il s'est préparé de si jolies étoffes vieille mode, de si jolies fantaisies, que nous aurons hâte d'en signaler la venue. On a remarqué jeudi un mantelet en pou de soie isabelle, garni d'un haut volant d'étoffe pareille, et attaché devant par un nœud violet. La robe qu'il accompagnait était un tissu façonné café noir à petits dessins verts et rouges. Ces mantelets se porteront sans doute comme les châles de taffetas l'année passée.

Mme CONSTANCE AUBERT.

Révision de la liste des Electeurs pour les élections aux chambres 1836.

En attendant que la liste électorale révisée pour 1836 puisse être publiée en exécution des articles 6 et 7 de la loi du 3 mars 1831, les bourgmestre et échevins, informent les habitants que la liste de 1835 est affichée à l'entrée du secrétariat à l'Hôtel-de-Ville. Les personnes qui n'y seraient point portées et qui auraient à réclamer leur inscription sur la liste à réviser pour 1836, sont invitées à faire remettre, au secrétariat de la régence, les pièces constatant leurs droits.

- Pour être électeur, il faut :
- 1^o Etre belge de naissance ou avoir obtenu la grande naturalisation;
 - 2^o Etre âgé de 25 ans accomplis;
 - 3^o Verser au trésor de l'état en contribution directe, patentes comprises, une somme de 148 fr. 45 cent.;
 - 4^o Avoir été imposé à une somme quelconque en 1835.
- A l'Hôtel-de-Ville, le 1^{er} avril 1836.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

VILLE DE LIEGE.

Séance publique du conseil de régence samedi prochain, 9 du courant, à 5 heures du soir.
L'ordre du jour est affiché.
Liège, le 7 avril 1836.
Le bourgmestre, Louis JAMME.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 6 AVRIL.

Naissances : 3 garçons, 4 filles.
Décès : 3 garçons, 4 filles, 4 hommes, 4 femmes savoir :
Dieudonné Jacques Nicolas Hardy, âgé de 87 ans, avocat, rue de l'Etuve, veuf en 2^{me} noces de Marie Catherine Laurence Marquet. — Gilles Delchef, âgé de 70 ans, ardoisier, faubourg Ste-Marguerite, époux de Marguerite Liégeois. — Nicolas Beneux, âgé de 60 ans, charetier, rue Volière, célibataire. — Jean Louis Rosa, âgé de 20 ans, serrurier, rue Terre en Bêche, célibataire. — Marie Catherine Delaveux, âgée de 86 ans, domestique, rue Vert-Bois. — Marie Catherine Levêque, âgée de 49 ans, couturière, derrière les Potiers, épouse de Nicolas Decharneux. — Ursule Crégoire, âgée de 48 ans, sans profession, quai d'Avroy. — Marie Dehaleux, âgée de 31 ans, couturière, à Romsée, épouse de Pierre Joseph Lemoine.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi 7 avril, RELACHE pour les répétitions générales de la *Mort de Klébert*.

Demain vendredi, la 4^{me} représentation de la *Mort de Klébert*, ou l'entrée des Français au Caire, drame du Cirque en 3 tableaux militaires, précédé de l'*Habit ne fait pas le Moine*, vaudeville en 3 actes.

ANNONCES.

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis.

NOUVELLES SARCELLES, au Moriane, rue du Stockis.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, rue Souv. Pont.

Cabillauds, Elibottes, Flottes, Eperlants très frais, à très-bas prix, chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont. 202

Elibotte, Soles, Plays, Cabillaux, Rivets, Rayes, Huitres anglaises, Anchois nouveaux, chez PERET, rue Ste Ursule. 803

N. DE POSSON, MARCHAND-TAILLEUR,

RUE GÉRARDRIE, n° 769, A LIÈGE,

A l'honneur d'annoncer son RETOUR de PARIS, où il a fait un choix de tout ce qui a paru de plus distingué en étoffes, MODE DE LONGCHAMPS, ainsi que toutes les coupes nouvelles. 228

A VENDRE, à prix modéré, une belle couple de CHEVAUX, hors d'âge, bien appareillés, rue du Vert-Bois, n° 337. 196

VENTE DE MEUBLES.

Vendredi 8 avril 1836, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOU, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères, d'un beau MOBILIER. 156

L. THOMASSIN, MARCHAND-TAILLEUR,

RUE DE L'UNIVERSITÉ,

A l'honneur d'informer le public qu'il est de retour de PARIS avec les modes de LONGCHAMPS, et qu'il y a fait choix des articles les plus nouveaux. 29^e

On a OUBLIÉ à St-Paul un PARAPLUIE en soie noir, le jour du vendredi saint. La personne qui l'a trouvé, est priée de le remettre n° 798, quai d'Avroy. 224

qui écoule en presque totalité en France les fromages dont il fait une si grande production.

Quant aux machines, il nous paraît que la seule différence, et toutefois elle n'est pas à dédaigner, consiste en ce que la valeur, base du droit, sera prise sur la valeur à la frontière avant l'application du droit.

Sur la ceruse le droit à l'entrée par terre est réduit de 33 à 20 francs; sur la colle forte, il est réduit de 38 fr. 50 à 25 fr., et ces réductions pourront attirer l'attention des industriels de la province de Namur qui s'adonnent avec tant de succès à la production de ces deux articles.

Voilà quels sont les effets principaux des dispositions du projet présenté le 2 avril à la chambre des députés de France, malheureusement il n'est guère possible d'espérer de les voir discuter dans cette session, et leur nature ne permet pas d'y suppléer par des ordonnances, mais enfin les principes sont posés et c'est déjà beaucoup.

De son côté notre gouvernement a un projet de loi tout préparé portant aussi des modifications sur les droits d'entrée de certains articles. Nous avons lieu de croire que ce projet sera présenté à la chambre des représentants dans une des premières séances qui suivront sa rentrée mardi prochain.

On lit ce qui suit dans le *Journal des Débats* à propos du rapport de M. Ducos :

Après M. d'Argout, M. Ducos a pris la parole au nom de la commission du projet de loi sur les douanes, et a lu un rapport fort long, dont, après trois quarts d'heures, il a discontinué la lecture, pour le déposer sur le bureau. Le projet soumis à la commission avait pour objet de sanctionner législativement des ordonnances récentes portant modification aux anciens tarifs. La commission a adopté théoriquement un système médiocrement tempéré de liberté du commerce. La discussion parlementaire développée par l'honorable rapporteur est un plaidoyer assez complet contre la prohibition et le régime protecteur, mais les conclusions pratiques de la commission ont été beaucoup moins hardies que ses théories. Voici les dispositions principales du projet de loi amendé par elle.

Antérieurement aux ordonnances de M. Duchâtel, les cotons filés étaient prohibés. Ces ordonnances ont permis l'entrée des fils des numéros supérieurs à 143, système métrique, moyennant un droit de 7 fr. par kilogramme, décime non compris; ce droit équivaut à 33 pour 100 environ. La prime de contrebande n'est que de 16 à 17. La commission maintient ce droit.

Les foulards étaient prohibés. L'ordonnance autorisait l'entrée des foulards écus moyennant un droit de 10 fr.; la commission réduit le droit à 6 frs., et elle propose que moyennant une taxe de 12 fr., on laisse entrer les foulards imprimés de toute provenance.

Dans le système de la commission, les soies grèges seraient admises comme d'après l'ordonnance, moyennant un faible droit. Le droit sur les laines brutes serait abaissé comme par l'ordonnance, de 30 p. 100 à 20 pour 100. Les laines torses resteraient prohibées. Le droit sur le cacao serait réduit de plus de trois quarts, et ne serait plus que de 20 pour 100, ainsi que l'avait établi l'ordonnance.

Quant aux houilles, les trois zones établies par M. Duchâtel seraient maintenues. A cet égard, le débat a été, dit-on, très-vif au sein de la commission. Les fers à l'anglaise paieraient 18 fr. 75 c. au lieu de 20 fr. Pour les fers au bois et martelés, le droit serait réduit d'un cinquième. Sur les chaînes en fer à l'usage de la marine, il serait de 37 fr. 50 c. par 100 kilogrammes.

Les trois objets sur lesquels la commission s'est montrée le plus réformatrice sont les cigares de la Havanne, dont la taxe ne serait plus que de 50 francs par millier au lieu de 90; les nitrates de soude et de potasse, objets essentielles à la fabrication de la poudre, qui ne paieraient plus, le premier que 5 francs, le second que 15 francs par 100 k., et les rails pour chemins de fer que la commission propose d'admettre moyennant un simple droit de 5 francs par 100 kilogramme, au lieu de 25 qu'ils auraient payé antérieurement aux ordonnances.

La commission a proposé aussi d'admettre en franchise les machines à vapeur et chaudières destinées à la navigation entre la France et les pays étrangers.

Nous reviendrons sur les principes et les conclusions du travail de M. Ducos qui nous a paru étudié et consciencieux.

Par arrêté royal du 31 mars 1836, le terme du brevet de 5 ans, accordé à feu M. Chauvière, à Gand, le premier mars 1831, pour l'importation d'une machine à préparer le coton, dite *rota frotteur*, est prolongée de 5 années, à partir du 29 décembre 1836.

